



Rue de Gratschaft
76640 Fauville en Caux
tel: 02 35 96 77 22

Extrait du Collège François Villon

<http://villon-col.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article37>

P.I.S. - Projet d'Intégration Scolaire P.P.S. - Projet Personnalisé de Scolarisation

- Espaces Élèves - Élèves à besoins particuliers -

Date de mise en ligne : mercredi 16 octobre 2013

Copyright © Collège François Villon - Tous droits réservés

Le PIS ou PPS, **passerport pour la scolarité**

Véritable feuille de route de l'ensemble des professionnels qui entourent l'élève handicapé, le PPS (projet personnalisé de scolarisation) définit les modalités de déroulement de sa scolarité et les actions répondant à ses besoins particuliers.

Le PPS est une des composantes du plan de compensation. C'est un document écrit qui définit les modalités de scolarisation et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, médicales et paramédicales adéquates. Il précise si l'élève a besoin d'un AVS (auxiliaire de vie scolaire) et de matériel pédagogique adapté.

Élaboré en concertation avec l'élève, sa famille et les professionnels

Le PPS est bâti par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) en tenant compte des souhaits, compétences et besoins de l'élève. Pour les jeunes sourds, le projet respecte le choix du mode de communication retenu par les parents.

Une fois accepté par la famille, le PPS sert de base à la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) qui se prononce sur l'orientation de l'élève ainsi que sur les éventuelles mesures d'accompagnement. Les parents sont toujours associés à l'élaboration du PPS ainsi qu'à la décision d'orientation. Garantie de la continuité du parcours scolaire

Le PPS est transmis à l'enseignant référent chargé de sa mise en oeuvre et de son suivi avec l'équipe de suivi de la scolarisation.

Le PPS fait l'objet de révisions régulières, et se révèle particulièrement important aux moments clés de transition entre les niveaux d'enseignement (entrée en 6eme, orientation en fin de 3eme...) ; il garantit la continuité du parcours scolaire.